

Ces derniers jours, M. van Dyke, accompagné de son fils qui fait fonction de secrétaire, était à Differdange. Avant de débattre la question des vivres avec le bourgmestre Emile Mark il lui demanda à brûle-pourpoint: «Permettez que je vous pose une question toute américaine: Avez-vous de l'argent?» Sur l'affirmative, M. van Dyke dit «que nous aurons autant de vivres que nous voudrons.» Welter n'y croit pas «parce que tout dépend des Anglais . . . et on croit savoir que ceux-ci ne laissent rien entrer dans le pays; nous n'aurons rien, malgré la bonne volonté des Américains qui ne désirent que de vendre.»

Le 14 avril le Dr Hein est parti, après avoir élaboré pour le Gouvernement «tout un tas de circulaires, d'arrêtés etc.»

A la date du 20. 4. 1915 Welter parle de la deuxième phase envisagée pour la construction de la voie ferrée entre Oetrange et Berchem. Des détails lui furent donnés par Albert Rodange, ingénieur en chef. . . «Quatre messieurs de la Direction impériale de Strasbourg étaient arrivés à Luxembourg pour s'entendre sur la construction de ladite voie. M. Thorn avait été averti de leur arrivée, mais comme il n'était pas au courant de l'affaire, il avait prié Rodange de venir le voir une demi-heure avant la réunion. Rodange s'étant auparavant enquis auprès de M. Léon Hammes sur les personnages en question, il pouvait apprendre à M. Thorn à qui il avait à faire. Les messieurs de Strasbourg, se basant sur le traité de 1902 (qui a été déchiré par l'invasion allemande) ont débattu les conditions de la construction d'une double voie ferrée; ils croyaient que cela ne ferait pas de pli. Cependant Rodange était d'un autre avis. Il opinait qu'un chemin de fer impliquant une concession devait faire l'objet d'une loi. Or la loi de 1902 prévoyait la concession d'une simple voie; si donc on voulait construire une double voie il fallait une nouvelle concession, une nouvelle loi. Les Strasbourgeois voyant les difficultés, n'insistèrent pas autrement, mais ils cherchaient à atteindre leur but par voie détournée. Ils voulaient être autorisés à procéder aux expropriations (pour la double voie). Alors Thorn leur demanda s'ils n'avaient pas de scrupules sur la légalité. Cela les mettait dans l'embarras . . . et ils prirent congé. Leurs hôtes étaient à peine sortis, que Thorn et Rodange se regardèrent et éclatèrent de rire.»

Au sujet du fameux article paru sous la signature de Jean Herbette dans «L'Echo de Paris» du 4 avril 1915, et que Michel Welter reproduit in extenso dans son Journal, il fait la remarque suivante: «J'ai lu et relu l'article de M. Jean Herbette, mais je dois déclarer que d'après mon avis, les reproches qu'il adresse au Gouvernement du G.-D., et notamment à M. Eyschen, quant au fond, ne sont pas justifiés. Ici il s'agit des événements des 1er, 2 et 3 août. La question se pose: est-ce que le Gouvernement, notamment M. Eyschen, a fait son devoir? Je crois que la réponse doit être affirmative . . . Mais dans la suite, la conduite de M. Eyschen n'était plus à l'abri du reproche. Sa conduite envers M. Mollard était scandaleuse . . . et la France a jugé sévèrement son attitude ultérieure vis-à-vis de l'Allemagne: notamment ses relations intimes avec les autorités militaires, avec les personnages du Grand Quartier Général, ses concessions et son manque d'autorité.»